

Metz, le 18 juillet 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau

La Responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT  
Tél : 03 87 34 34 12  
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

**Commune de Forbach  
Avenue Saint-Rémy  
57600 Forbach**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant l'action cœur de ville sur la commune de Forbach – Accord  
**RÉF.** : Dossier DIOTA-230526-133718-154-010 – Dossiers PE – Dossiers EP - Forbach  
**P.J.** : /

Madame, Monsieur,

vous nous avez transmis pour instruction un dossier relatif à :

**Action cœur de ville - Commune de Forbach**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception des compléments du dossier sur Gun Env : 13 juillet 2023  
Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-230526-133718-154-010  
Dossier réalisé par : IRIS Conseil régions

Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier **est jugé recevable**. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Forbach pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie transmise pour information :

- IRIS Conseil régions
- CLE SAGE Bassin Houiller